



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8231^e séance

Vendredi 13 avril 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Meza-Cuadra. (Pérou)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. le Secrétaire général António Guterres, et je lui donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient est si chaotique qu'elle représente désormais une menace pour la paix et la sécurité internationales. La région est confrontée à un véritable nœud gordien – différentes lignes de fracture s'entrecroisent et créent une situation extrêmement explosive, avec des risques d'escalade, de fragmentation et de division à perte de vue, et de profondes ramifications régionales et mondiales. Nous voyons des clivages multiples.

Le premier est le souvenir de la guerre froide. Mais, pour être précis, c'est plus qu'un simple souvenir : la guerre froide fait un retour en force, mais avec une différence. Les mécanismes mis en place et les précautions prises pour gérer les risques d'escalade qui existaient dans le passé semblent avoir disparu.

Deuxièmement, il y a le clivage Palestiniens-Israéliens.

Troisièmement, il y a le clivage sunnites-chiïtes, qui est manifeste du Golfe jusqu'en Méditerranée. Il importe de noter que les divisions religieuses apparentes sont habituellement le résultat d'une manipulation politique ou géostratégique.

Enfin, il y a tout une vaste gamme de facteurs différents, qui vont des points de vue opposés au sujet du rôle des Frères musulmans ou du statut des Kurdes, aux terribles menaces qui pèsent sur des communautés qui vivent dans la région depuis des millénaires et qui font partie de la richesse de la diversité des sociétés du Moyen-Orient.

Ces multiples lignes de fracture se retrouvent dans une multiplicité de conflits liés les uns aux autres

à des degrés divers, mais dont plusieurs ont clairement à voir avec la menace du terrorisme international. Il y a un risque d'escalade sous de nombreuses formes.

Nous voyons les blessures du conflit israélo-palestinien continuer de s'envenimer. Les récentes violences à Gaza ont causé de nombreux morts et blessés inutiles. Je réitère mon appel à une enquête indépendante et transparente sur ces incidents. Je demande également à tous les intéressés de s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer de nouvelles victimes, en particulier de toute mesure qui mettrait des civils en danger. Cette tragédie souligne l'urgence de relancer le processus de paix en faveur de la solution des deux États, qui permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre côte à côte dans la paix, au sein de deux États démocratiques et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Je réaffirme la disposition de l'ONU à appuyer ces efforts.

Au Yémen, nous assistons à la pire catastrophe humanitaire que connaît le monde aujourd'hui. Il n'y a qu'un seul moyen de mettre fin au conflit yéménite et de régler la crise humanitaire, c'est de parvenir à un règlement politique négocié dans le cadre d'un dialogue inclusif entre Yéménites. Mon envoyé spécial, Martin Griffiths, fait tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter ce règlement politique. Il présentera un exposé au Conseil la semaine prochaine.

En Libye, j'encourage toutes les parties à continuer de travailler avec mon représentant spécial, Ghassan Salamé, alors qu'il entame un processus politique avec un large éventail d'interlocuteurs libyens dans tout le pays afin de mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies. Il est grand temps de mettre fin au conflit libyen.

Le cas de l'Iraq montre que des progrès sont possibles quand il y a un engagement concerté aux niveaux local, régional et mondial. Avec la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant et le risque d'éclatement écarté, le Gouvernement iraquien doit maintenant se concentrer sur la reconstruction, les réformes et la réconciliation. J'espère que les prochaines élections consolideront ces progrès.

Durant les récentes conférences de Paris et de Rome, la communauté internationale a réaffirmé son soutien à la souveraineté et à la stabilité du Liban ainsi qu'aux institutions de sécurité de l'État. Il est absolument indispensable de prévenir un nouveau conflit entre Israël et le Hezbollah, qui ne manquerait pas de faire

encore plus de victimes et de dégâts que le précédent. Je réaffirme qu'il importe au plus haut point de donner suite aux principes et engagements clefs concernant le Liban, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 1701 (2006), et la politique de dissociation. Les dangers qui résultent des liens avec le conflit syrien sont évidents, comme l'ont montré les récents affrontements entre l'Iran et Israël en Syrie.

De fait, la Syrie représente aujourd'hui la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales. On assiste là-bas à des affrontements et à des guerres par procuration, impliquant plusieurs armées nationales, un certain nombre de groupes d'opposition armés, de nombreuses milices nationales et internationales, des combattants étrangers venus du monde entier et diverses organisations terroristes. Dès le départ, des violations systématiques du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international « tout court » y ont été commises, au mépris total de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Voilà huit longues années que le peuple syrien endure souffrances après souffrances. Je répète qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. La solution doit être politique et venir des pourparlers entre Syriens à Genève, comme le stipule la résolution 2254 (2015), et elle doit s'inscrire dans la droite ligne des efforts résolus de mon envoyé spécial, Staffan de Mistura. Les Syriens ont enduré une litanie d'horreurs : crimes atroces, sièges, famine, attaques aveugles contre la population et les infrastructures civiles, emploi d'armes chimiques, déplacements forcés, violences sexuelles, torture, détention et disparitions forcées. La liste est longue.

Dans un moment d'espoir, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2401 (2018), exigeant que toutes les parties cessent les hostilités sans délai de façon à instaurer une pause humanitaire durable. Malheureusement, les hostilités n'ont jamais vraiment cessé. Telle est la sombre réalité en Syrie aujourd'hui.

Et au milieu de cette réalité, je suis indigné par les informations faisant état de l'emploi d'armes chimiques qui continuent de nous parvenir de Syrie. Je condamne une nouvelle fois avec fermeté l'utilisation d'armes chimiques, quelles que soient les parties ou les circonstances. L'emploi d'armes chimiques est une ignominie et une violation flagrante du droit international. La gravité des récentes allégations exige une enquête approfondie, faisant appel à une expertise impartiale, indépendante et professionnelle.

À cet égard, je renouvelle mon plein appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à sa mission d'établissement des faits pour procéder à l'enquête qui s'impose au sujet de ces allégations. La Mission doit se voir accorder un accès total, sans restriction ni entrave, afin de s'acquitter de sa tâche. Je prends note que le Gouvernement syrien en a fait la demande et s'est engagé à y apporter son concours. La première équipe de l'OIAC est déjà en Syrie; une seconde équipe est attendue sur place aujourd'hui ou demain.

Mais nous devons aller plus loin. Dans une lettre que j'ai adressée au Conseil il y a deux jours, j'ai fait part, suite au non-renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, de

« ma profonde déception face à l'incapacité du Conseil de sécurité de s'entendre sur un mécanisme spécifique chargé d'établir les responsabilités de l'emploi d'armes chimiques en Syrie ».

Je tiens à redire aujourd'hui que les normes proscrivant les armes chimiques doivent être respectées. Comme je l'ai écrit dans cette même lettre :

« Nous avons la responsabilité, en premier lieu à l'égard des victimes de telles attaques, de faire en sorte que l'emploi avéré d'armes chimiques ne reste pas impuni. L'absence de sanction ne fait qu'enhardir ceux qui recourent à de telles armes en ce qu'elle les conforte dans leur sentiment d'impunité. Cela affaiblit un peu plus en retour l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques et l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération dans son ensemble. J'exhorte tous les États Membres à agir de manière responsable dans ces circonstances dangereuses;

Je demande instamment au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de ne pas renoncer à ses efforts pour s'entendre sur un mécanisme spécialisé, impartial, objectif et indépendant chargé d'imputer la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques. Je suis prêt à appuyer de tels efforts. »

Les tensions grandissantes et l'incapacité de parvenir à un compromis concernant la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation risquent d'aboutir à une véritable escalade militaire. Dans mes contacts avec les membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, j'ai réitéré ma grave inquiétude quant aux risques liés à l'impasse actuelle et insisté sur la nécessité d'éviter que la situation n'échappe à tout contrôle.

Car c'est exactement le risque que nous courons aujourd'hui : que les choses échappent à tout contrôle. Il est de notre devoir à tous de le stopper.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé fort utile.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé. Sa présence dans cette salle, son analyse et la puissance de ses paroles concernant l'évolution de la situation sont extrêmement importantes. Nous convenons avec lui que les blessures sont nombreuses au Moyen-Orient. Mais aujourd'hui, le plus important, la blessure la plus grave, c'est la situation en Syrie, dans la mesure où toute évolution négative sur ce dossier aurait de graves conséquences dans le monde entier.

Il y a deux jours, la nouvelle que les États-Unis menaçaient de lancer des missiles contre la République arabe syrienne a fait le tour du monde. La Fédération de Russie a également été avertie de se préparer à des frappes. Qu'il me soit permis de signaler que nos militaires se trouvent en Syrie à l'invitation de son gouvernement légitime afin de lutter contre le terrorisme international. Nous continuons de constater que des préparatifs militaires dangereux sont en cours qui visent à perpétrer un acte de force illégal contre un État souverain en violation des normes du droit international. Ce n'est pas seulement le recours à la force, mais la menace même qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies, et c'est précisément ce que nous voyons dans les déclarations et les actions les plus récentes de Washington et de certains de ses alliés. La rhétorique belliqueuse est renforcée à tous les niveaux, y compris au sommet. Des forces et des moyens supplémentaires des États-Unis et des forces navales de ses alliés s'approchent de la côte syrienne. C'est comme si Washington se dirigeait résolument vers le déclenchement d'un scénario militaire contre la Syrie. C'est inadmissible. Une telle démarche aurait des conséquences terribles pour la sécurité mondiale, surtout si l'on considère qu'un contingent militaire russe est déployé en Syrie.

D'aucuns ont également observé ces préparations risquées en les approuvant tacitement, déclarant comprendre les motivations de Washington ou s'engageant dans une incitation directe, devenant ainsi des complices potentiels d'un acte d'aventurisme militaire imprudent. Certains membres du Conseil de

sécurité aiment parler de diplomatie préventive. À l'heure actuelle, pour une raison ou pour une autre, on ne les voit pas plus qu'on ne les entend. Les parties coupables ont été rapidement identifiées, non seulement avant qu'une enquête n'ait été menée, mais avant même qu'il n'ait été établi si l'incident en question a eu lieu, mais il est évident qu'elles ne doivent pas moins être punies. Quelqu'un devra répondre de ces événements malheureux et des interventions antérieures qui ont plongé de nombreux pays dans des années de crise qui ont fait d'innombrables victimes.

En témoigne l'expérience récente de l'Iraq et de la Libye, qui montre, entre autres choses, que l'attitude des dirigeants des États-Unis à l'égard du Conseil de sécurité est en grande partie une attitude de « commodité ». Ils en ont besoin pour couvrir leurs « éprouvettes » iraqiennes et leurs zones d'exclusion aérienne libyennes. Ce qu'ils nous présentent aujourd'hui, c'est une autre éprouvette virtuelle, et une éprouvette vide. Le comportement imprudent des États-Unis, qui foulent aux pieds le droit international et la souveraineté des États, est indigne de leur statut de membre permanent du Conseil de sécurité, ce qui présuppose le plus haut degré de responsabilité possible et certainement pas le droit de brandir des menaces, un droit inconnu dans le code de conduite international.

Pourquoi les États-Unis continuent-ils de torturer le Moyen-Orient, provoquant un conflit après l'autre et dressant les États de la région les uns contre les autres? Qui bénéficiera d'une frappe potentielle contre l'armée syrienne, qui fait les frais de la lutte contre le terrorisme et remporte des victoires importantes? Nous savons avec certitude que les chefs des groupes armés syriens ont reçu l'ordre de lancer une offensive après une éventuelle action militaire. Cette dernière vague de chaos est-elle vraiment déchaînée juste pour cela?

Le prétexte est l'utilisation alléguée de substances toxiques dans la ville syrienne de Douma le 7 avril, laquelle n'a pas été confirmée de manière fiable. Nos spécialistes n'ont trouvé aucune trace de l'utilisation de substances toxiques. Les habitants de Douma n'ont pas connaissance d'une telle attaque. Toutes les preuves de l'attaque présumée ont été fournies par des forces antigouvernementales qui y trouvent leur intérêt. Nous avons de bonnes raisons - en fait, nous disposons d'informations - de croire que ce qui s'est produit était une provocation à laquelle ont participé les services de renseignement de divers pays. Nous lançons des avertissements à ce sujet depuis longtemps. Il s'agit d'une

répétition du scénario de Khan Cheïkhoun en avril de l'année dernière.

Le Gouvernement syrien, pour qui ceci est clairement la dernière chose dont il a besoin, a déclaré qu'il n'était pas impliqué et a envoyé une demande d'inspection immédiate par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) du lieu de l'incident présumé. Il a offert des garanties de sécurité conjointement avec l'armée russe. La mission a déjà commencé son travail en Syrie et nous espérons qu'elle sera en mesure de mener une enquête véritablement indépendante et impartiale.

Seul le Conseil de sécurité a l'autorité internationale de décider des mesures à prendre et contre qui, en rapport avec l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. La Russie continuera d'œuvrer avec diligence et de manière systématique pour désamorcer les tensions récentes dans les relations internationales. Nous avons proposé d'adopter une résolution courte à l'appui de la mission d'inspection de l'OIAC à Douma que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont bloquée de manière irresponsable, démontrant ainsi qu'ils ne s'intéressent pas vraiment à la tenue d'une enquête. La seule chose dont ils se soucient, c'est de renverser le Gouvernement syrien et, plus généralement, de dissuader la Fédération de Russie d'agir. Cela a été manifeste lors d'autres événements politiques internationaux et nationaux fondés sur des mensonges et des théories du complot qui sont toujours centrés sur la Fédération de Russie.

Qu'est-ce que les États-Unis tentent de réaliser? Après de nombreuses années de luttes intestines en Syrie, d'importantes régions du pays ont été stabilisées. Le processus politique est en train de renaître et des indicateurs de réconciliation nationale sont en train d'émerger. Les terroristes ont essuyé un coup dur. Nous n'avons jamais nié que les États-Unis ont également apporté une certaine contribution à la réalisation de cet objectif commun, mais ils ont toujours gardé certains types de terroristes en réserve pour lutter contre le « régime » et faire avancer leurs priorités géopolitiques dans la région.

Ma collègue britannique me demande toujours ce que fait la Russie pour mettre en œuvre la résolution 2401 (2018). Ma réponse est que mon pays est pratiquement le seul à faire quoi que ce soit à ce sujet. Au cours du processus d'Astana, la paix a été rétablie dans plus de 2 500 villes et villages. Cela ne signifie pas que ceux-ci sont devenus des victimes du « régime », comme disent les États-Unis, mais simplement qu'avec l'aide de la Russie et d'autres garants, ils ont établi des relations

normales avec les autorités centrales de Damas. Avec l'appui des Nations Unies, le Congrès sur le dialogue national syrien s'est tenu avec succès à Sotchi. Dans combien de villes et de villages les États-Unis ont-ils apporté la paix? Combien de groupes ont-ils persuadé d'adhérer aux accords de cessez-le-feu?

Afin de débloquer la situation dans la Ghouta orientale après l'adoption de la résolution 2401 (2018), des négociations complexes ont été menées avec les dirigeants des groupes armés, avec l'aide de la Russie. Les milices et les membres de leur famille ont été évacués sains et saufs du district, et les civils ont finalement pu se libérer de plusieurs années de terreur. Voyez toute leur joie! Il en existe des images, mais les médias occidentaux ne les montrent pas. Les États-Unis ne se soucient pas du sort des prisonniers des milices de la Ghouta orientale qui soutenaient le Gouvernement syrien. Lorsqu'elles négociaient avec les autorités syriennes l'échange de prisonniers, les milices ont affirmé qu'elles en détenaient entre 2 000 et 4 000. Maintenant, il s'avère qu'il y en a beaucoup moins. Des gens sont morts du fait de traitements inhumains et de travail forcé en creusant d'immenses tunnels pour leurs bourreaux.

Certains membres du Conseil étaient peinés de voir leurs pèlerins barbus mettre le cap sur la Syrie avec des billets de touristes gratuits. Ils n'ont manqué aucune occasion de se plaindre à chaque coin de rue du sort des centaines de milliers de personnes dans la Ghouta orientale assiégée, qui ont maintenant besoin d'aide pour recommencer à vivre normalement. Mais ces membres du Conseil ne sont déjà plus intéressés, la région étant désormais sous le contrôle du Gouvernement. Et il y aura maintenant de désagréables débats sur la situation dans les villes assiégées de Fouaa et Kefraya. Quand le dernier convoi humanitaire y a-t-il été acheminé? Quand les membres du Conseil en ont-ils parlé pour la dernière fois? Quelqu'un doit bien répondre de la destruction de Raqqa par la coalition.

La situation évolue de façon dangereuse, et peut avoir de lourdes conséquences pour la sécurité mondiale. Dans le présent cas, ce sont les États-Unis et leurs alliés qui portent l'entière responsabilité. Il est dommage de voir la vieille Europe continuer à perdre la face. Nous demandons aux dirigeants de ces États de revoir immédiatement leurs calculs, de retourner à la légalité internationale et de ne pas mener le monde du bord du dangereux abîme. Il nous faut d'urgence trouver une issue pacifique via un effort collectif. La Fédération de Russie est disposée à coopérer d'égal à égal avec tous

ces partenaires et à régler par le dialogue les problèmes qui pourraient se faire jour. Nous continuerons de nous attacher à trouver un règlement pacifique au conflit en Syrie, sur la base du droit international en vigueur. Nous continuerons d'œuvrer activement à cette fin, et nous demandons à tous nos partenaires de faire de même.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai commencé à écouter mon ami russe afin de pouvoir lui répondre, mais je suis plutôt vraiment sidérée de son adresse à dire ce qu'il vient de dire sans sourciller.

La séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui a été convoquée dans des conditions vraiment étranges. La Fédération de Russie nous a demandé de débattre de ce qu'elle qualifie de menaces unilatérales visant la Syrie. Ce qui est étrange, c'est que la Russie ignore la véritable menace à la paix et à la sécurité internationales qui nous a amenés tous ici. Elle ignore sa propre responsabilité unilatérale dans tout cela. Ce dont nous devons débattre aujourd'hui, c'est de l'utilisation d'armes chimiques létales pour tuer des civils syriens innocents. Il s'agit là de l'une des violations les plus éclatantes et les plus grotesques du droit international dans le monde d'aujourd'hui. C'est une violation de toutes les normes morales. Elle viole le consensus international de longue date, à savoir que les armes chimiques représentent un mal unique. Le chlore, le gaz moutarde et d'autres armes chimiques ont tué 90 000 personnes et blessé plus d'un million d'autres pendant la Première Guerre mondiale. Dans son livre *Le Canada pendant la Première Guerre mondiale* (*Canada in the Great World War*), le soldat canadien A. T. Hunter en a parlé en ces termes :

« Le nuage de gaz, telle une vague, a envahi lentement les tranchées. Puis la curiosité passive s'est transformée en tourment actif – une sensation de brûlure dans la tête, des piqûres incandescentes dans les poumons, la gorge étranglée. Beaucoup sont tombés et moururent sur place. D'autres, le visage tordu de douleur et la voix enrouée, haletant, trébuchant, gesticulant et hurlant de douleur, ont fui tels des fous furieux à travers les villages, les fermes et la ville elle-même, semant la panique parmi ce qui restait de la population civile et emplissant les routes de fugitifs de tous sexes et de tous âges ».

Ce ne furent pas les armes chimiques qui ont causé le plus grand nombre de pertes pendant la Première Guerre mondiale, mais ce furent celles qui étaient le plus craintes. Lors de la Seconde Guerre mondiale, elles ont

été employées à une échelle industrielle contre les civils, provoquant le pire génocide de l'histoire de l'humanité - que les États-Unis ont commémoré hier à l'occasion de la Journée du souvenir de l'Holocauste. Voilà pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui. Voilà ce que sont les armes chimiques. Voilà pourquoi nous ne devons pas nous taire face à l'utilisation atroce d'armes chimiques de nos jours.

La première réponse à tous ces morts et blessés a été le Protocole de Genève de 1925, qui a interdit l'usage d'armes chimiques et fait bien davantage. Plus tard, en 1993, la Convention sur les armes chimiques a été signée. Elle oblige toutes les parties à ne jamais, sous quelques circonstances que ce soit,

« mettre au point, fabriquer, acquérir d'aucune manière, stocker et détenir des armes chimiques ou [d']en transférer, directement ou indirectement, à d'autres États ou à des acteurs non étatiques ».

Elle interdit aussi à toutes les parties d'aider qui que ce soit à mener de telles activités. Les États-Unis sont partie à la Convention. La Russie est partie à la Convention. Tous les pays qui sont actuellement membres du Conseil de sécurité sont parties à la Convention. Même le régime d'Assad s'est engagé à respecter la Convention. Donc, en théorie, nous sommes tous d'accord sur le principe fondamental en jeu aujourd'hui. On ne peut permettre à aucun pays d'utiliser des armes chimiques en toute impunité. Maintenant que nous avons établi ce sur quoi nous sommes tous d'accord, demandons-nous ce que nous devons condamner aujourd'hui. Nous devons débattre des actes qui nous ont réellement amenés à nous réunir en ce moment. Nous ne devons pas condamner le pays ou le groupe de pays qui aurait le courage de faire entendre sa voix pour défendre notre principe commun contre l'usage d'armes chimiques. Nous devons bien plutôt condamner le pays qui a unilatéralement empêché le Conseil de sécurité de le faire respecter.

Qui est le membre du Conseil qui fait le plus preuve d'unilatéralisme s'agissant des armes chimiques? C'est la Russie, et elle seule, qui n'a reculé devant rien pour défendre les nombreux cas d'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien. C'est la Russie, et elle seule, qui a tué le Mécanisme d'enquête conjoint, qui pouvait permettre au monde de garantir l'application du principe de responsabilité concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. C'est la Russie, et elle seule, qui a opposé six fois son veto à la condamnation d'Al-Assad pour l'utilisation d'armes chimiques. C'est la Russie, et elle seule, qui a fait usage 12 fois de son veto

pour protéger le régime d'Assad. Pour aggraver encore davantage les choses, ce fut la Russie, et elle seule, qui a accepté d'être garant de l'enlèvement de toutes les armes chimiques en Syrie. Si la Russie avait respecté son engagement, il n'y aurait pas d'armes chimiques en Syrie et nous ne serions pas ici aujourd'hui. Voilà où a mené l'unilatéralisme de la Russie : à faire fi de toutes les normes internationales contre l'usage d'armes chimiques. La présente séance ne doit pas porter sur les prétendues menaces unilatérales, mais plutôt sur les multiples mesures prises par la Russie qui ont fait que nous en sommes arrivés là.

Notre Président n'a pas encore pris de décision concernant d'éventuelles actions en Syrie, mais si les États-Unis et leurs alliés décident d'agir en Syrie, ce sera pour défendre un principe sur lequel nous sommes tous d'accord. Ce sera pour défendre une norme internationale inébranlable, qui bénéficie à tous les pays. Soyons clairs. Quand Al-Assad a utilisé dernièrement du gaz toxique contre la population de Douma, ce n'était ni la première, ni la deuxième, ni la troisième ni même la quarante-neuvième fois qu'il le faisait. Selon les estimations des États-Unis, Al-Assad a utilisé des armes chimiques pendant le conflit syrien au moins 50 fois. Selon des estimations publiques, ce serait jusqu'à 200 fois.

Dans les semaines qui ont suivi l'attaque au gaz sarin, en avril 2017, qui a tué une centaine de personnes, dont de nombreux enfants, le régime a utilisé du chlore au moins une fois et peut-être jusqu'à trois fois dans le même secteur. En novembre dernier, dès que le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint a expiré, le régime a attaqué sa population au gaz sarin dans la banlieue de Damas.

En janvier, Al-Assad a utilisé au moins quatre roquettes contenant du chlore gazeux à Douma, et il a de nouveau frappé le week-end dernier. Grâce à la Russie, il n'existait aucun organe de l'ONU pouvant déterminer les coupables. Mais nous savons qui l'a fait; nos alliés savent qui l'a fait. La Russie peut se plaindre autant qu'elle le veut des fausses nouvelles, mais personne ne croit ses mensonges ni ses dissimulations. La Russie était censée garantir qu'Al-Assad n'aurait pas recours à des armes chimiques, et elle a fait tout le contraire.

Le monde ne doit pas accepter passivement l'utilisation d'armes chimiques, après près d'un siècle d'interdiction. Tout ce que l'ONU représente est ouvertement défié en Syrie, et ce, avec l'aide d'un membre permanent du Conseil. Tous les pays et tous les peuples en souffriront si nous laissons Al-Assad normaliser l'emploi

d'armes chimiques. Ce sont ceux qui violent l'interdiction des armes chimiques qui méritent notre condamnation. Ceux qui défendent cette interdiction méritent tout notre appui. Les États-Unis et leurs alliés continueront de défendre la vérité, la responsabilité, la justice et la fin de l'utilisation des armes chimiques.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé et apprécie grandement les efforts inlassables qu'il déploie sur la question du Moyen-Orient et le dossier syrien.

La situation actuelle en Syrie est dangereuse. Le pays se trouve à un moment charnière entre la guerre et la paix, et la Chine suit les évolutions sur le terrain avec beaucoup de préoccupation. La possibilité d'une escalade des tensions nous inquiète profondément. La priorité urgente à l'heure actuelle est de lancer une enquête globale, objective et impartiale sur les incidents en question afin d'arriver à des conclusions solidement fondées.

La Chine a toujours prôné le règlement pacifique des différends et s'est toujours opposée à l'utilisation ou à la menace de la force de manière routinière dans les relations internationales. Engager une action militaire unilatérale en contournant le Conseil de sécurité est incompatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et contraire aux normes fondamentales consacrées par le droit international et à celles régissant les relations internationales.

La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées. Nous appelons les parties concernées à garder leur calme, à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute action susceptible de conduire à une nouvelle escalade de la situation et à résoudre la question pacifiquement par la concertation et le dialogue. La Chine est convaincue qu'il ne peut y avoir de solution militaire au problème syrien; la seule solution est un règlement politique. La Chine appuie le rôle actif joué par l'ONU pour préserver l'autorité et la réputation de l'Organisation et du Conseil de sécurité.

La Chine appelle la communauté internationale à poursuivre résolument ses efforts diplomatiques, à maintenir le cap sans vaciller afin de régler la question syrienne politiquement, à permettre à l'ONU de jouer pleinement son rôle de principal médiateur et à régler sans tarder la question syrienne de manière globale, juste et adéquate, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les peuples du monde aspirent à la paix et s'opposent à la guerre. La situation en Syrie a des répercussions sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier, ainsi que sur la crédibilité et l'autorité du Conseil. À ce stade critique, le Conseil doit s'acquitter comme il se doit de la responsabilité sacrée que lui confère la Charte des Nations Unies, agir conformément aux impératifs du moment, renforcer l'unité et le consensus et faire tout son possible pour maintenir la paix, ne ménager aucun effort pour prévenir la guerre et se montrer à la hauteur de la confiance et des attentes de la communauté internationale.

La Chine a toujours œuvré à la consolidation de la paix mondiale, contribué au développement mondial et défendu l'ordre international. La Chine est prête à poursuivre ses efforts inlassablement pour sauvegarder la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier, dans un esprit de responsabilité devant l'histoire et les peuples du monde.

M. Delattre (France) : Je remercie le Secrétaire général pour son intervention.

Nous nous réunissons aujourd'hui afin d'évoquer les menaces à la paix et à la sécurité internationales soulevées par la situation en Syrie, six jours après le nouveau carnage chimique survenu le 7 avril à Douma.

Depuis sept années, la situation en Syrie constitue assurément une menace grave à la paix et à la sécurité internationale au sens de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité l'a lui-même caractérisée comme telle de manière unanime, le 27 septembre 2013, jour de l'adoption de la résolution 2118 (2013) à la suite des effroyables attaques chimiques – déjà – en Ghouta orientale. Le monde découvrait alors pour la première fois et dans l'horreur les symptômes de la mort chimique à grande échelle en Syrie.

Face à ceux qui souhaitent créer la confusion, allant jusqu'à accuser les populations syriennes de s'être gazées elles-mêmes, face à ceux qui suggèrent un complot, face à ceux qui s'efforcent méthodiquement de déconstruire nos instruments d'action sur le chimique en Syrie, nous devons revenir à des faits simples. Oui, la crise syrienne constitue une menace à la sécurité internationale. Cette menace est liée au recours répété, organisé et systématique aux armes chimiques par le régime de Bashar Al-Assad, qui a de nouveau franchi un seuil dans l'horreur avec les deux attaques de Douma le 7 avril dernier. Ces attaques ont, comme on le sait, causé la mort de plusieurs dizaines de personnes au moins et en

ont blessé des centaines d'autres – des blessés qui, pour beaucoup, continueront de souffrir, leur vie durant, de séquelles respiratoires ou neurologiques graves.

Il n'existe, une nouvelle fois, aucun doute sur la responsabilité de Damas dans cette attaque. Les éléments recueillis sur place, les symptômes des victimes, la complexité du maniement des substances utilisées, ainsi que la détermination des forces du régime à soumettre le plus vite possible et par tous les moyens les dernières poches de résistance à Douma, tout concorde.

Il s'agit d'un *modus operandi* parfaitement connu et documenté, puisqu'un mécanisme indépendant créé à l'initiative du Conseil de sécurité a déjà établi, à au moins quatre reprises depuis 2015, l'utilisation d'armes chimiques par le régime de Damas à Sarmin, à Tell Méniss, à Qaminas et à Khan Cheikhoun – un mécanisme d'enquête qu'un membre permanent du Conseil de sécurité a décidé, en novembre dernier, de contraindre au silence.

La politique chimique du régime de Bashar Al-Assad constitue l'une des violations les plus graves de toutes les normes qui garantissent notre sécurité collective. Violation, premièrement, de toutes les obligations internationales en matière d'interdiction d'emploi des armes chimiques, au titre de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle la Syrie est partie.

Violation, deuxièmement, des fondements mêmes du droit international humanitaire, que sont les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité.

Violation, troisièmement, des résolutions successives du Conseil de sécurité – 2118 (2013), 2209 (2015), 2235 (2015) – et par là-même, des obligations qui incombent à la Syrie au titre de la Charte des Nations Unies.

Enfin, l'emploi d'armes chimiques contre des populations civiles, interdit dès 1925 dans le Protocole de Genève, est constitutif de crime de guerre au sens du statut de la Cour pénale internationale.

Le Secrétaire général avait même qualifié en août 2013 l'usage d'armes chimiques de crime contre l'humanité. Cette guerre chimique, c'est l'outil d'accélération d'une politique délibérée de soumission par la terreur qui, en sept années, a causé la mort de 400 000 personnes, la destruction délibérée des infrastructures civiles et de santé dans des régions entières, un exode massif de réfugiés et de déplacés et qui a fait le lit du terrorisme international. Ce tableau effrayant, c'est celui de l'une des menaces les plus flagrantes à la paix

et à la sécurité internationales de l'ère contemporaine. C'est aussi le bilan de ceux qui, envers et contre tout, continuent de le soutenir et de l'appuyer.

Je vais, une nouvelle fois, devoir exprimer une évidence : si la Syrie a continué d'utiliser des substances toxiques à des fins militaires, c'est qu'elle a conservé la capacité de les utiliser et de les fabriquer, en contradiction avec ses engagements internationaux, avec les garanties apportées par la Russie dans le cadre de l'accord russo-américain de 2013 et avec les résolutions du Conseil de sécurité.

Il y a déjà plusieurs années que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) nous a informés des doutes majeurs qui subsistent sur la sincérité de la déclaration initiale de la Syrie à l'organisation en 2013. Une large partie des questions et demandes de documents formulées par l'OIAC sont demeurées sans réponse. La Syrie n'a jamais fourni d'explication satisfaisante à la découverte, par les inspecteurs, de substances et de capacités que la Syrie n'avait au demeurant jamais déclarées. Ces capacités, nous les avons de nouveau vues en action le 7 avril, utilisées pour tuer le plus de civils possibles, terroriser les survivants et consolider la reprise définitive de Douma par le régime syrien.

Au-delà de la Syrie, cette situation d'impunité qui dure donc depuis 2013 affecte l'ensemble du régime de non-prolifération chimique, et avec lui, tout le système de sécurité que nous avons bâti collectivement depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est ce legs de sécurité collective, bâti pour protéger les générations à venir des déferlements de violence des deux conflits mondiaux, que les membres du Conseil de sécurité ont reçu pour mandat de protéger. Laisser se banaliser sans réagir l'usage des armes chimiques, c'est laisser le génie de la prolifération sortir de sa bouteille. Cela marquerait une terrible régression de l'ordre international, dont nous paierions tous le prix.

Le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom de l'ensemble de la communauté internationale, est donc plus que fondé à se réunir aujourd'hui. Il est plus que fondé à constater, une nouvelle fois, la violation du droit international et de ses propres résolutions, et la persistance d'une menace avérée à la paix et à la sécurité internationales. Il est plus que fondé à rétablir d'urgence un mécanisme d'attribution des responsabilités des attaques chimiques – l'occasion lui en a été donnée en vain, une nouvelle fois, ce mardi (voir S/PV. 8228)

avec le projet de résolution proposé par les États-Unis (S/2018/321).

Il est plus que fondé à faire ce à quoi il s'est engagé, c'est-à-dire prendre des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations unies. Mais face aux atrocités de masse commises en Syrie, l'action du Conseil de sécurité est, depuis plusieurs années, paralysée par les veto successifs de la Russie. La Russie a opposé 12 fois son veto sur la Syrie, dont six sur le seul volet chimique. Ces veto n'ont eu d'autre objectif que de protéger le pouvoir syrien : ils lui ont garanti un régime d'impunité, au mépris de l'ensemble des normes internationales. Pour permettre l'indéfectible, la Russie a délibérément choisi de sacrifier la capacité d'agir du Conseil de sécurité, l'outil le plus important de notre sécurité collective. Nous en avons eu encore la preuve mardi dernier.

Le 7 avril, le nom de Douma a rejoint ceux d'Ypres, d'Halabja et de Khan Cheïkhoun dans la litanie des massacres chimiques. Je veux le dire solennellement ici : en décidant une nouvelle fois de recourir aux armes chimiques, le régime a atteint, ce 7 avril, un point de non-retour. La France prendra ses responsabilités pour mettre fin à une menace intolérable à notre sécurité collective et pour faire enfin respecter le droit international ainsi que les dispositions prises, depuis des années, par le Conseil de sécurité.

Une attaque chimique comme celle de Douma, qui consiste à gazer les derniers habitants d'une enclave assiégée alors même qu'elle est sur le point de tomber, alors même que les derniers combattants sont en train de négocier leur reddition, constitue le sommet du cynisme. Voilà où nous en sommes après sept ans de guerre du régime contre son peuple. Voilà la situation à laquelle le monde doit apporter une réponse ferme, unie et résolue. Voilà aujourd'hui quelle est notre responsabilité.

Il sera également essentiel de lutter contre l'impunité de ceux qui sont responsables de l'emploi de telles armes, et plus largement, de ceux qui sont responsables des crimes les plus graves commis en Syrie. L'engagement de la France en ce sens est entier. C'est le sens du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques que nous avons lancé en janvier dernier. Nous continuerons également de soutenir et d'aider dans leurs travaux tous les mécanismes internationaux chargés d'enquêter sur les crimes les plus graves commis contre les populations civiles en Syrie.

Au-delà de la question chimique, ce sont les violations permanentes du droit international humanitaire qui doivent cesser sans délai. Nous l'avons nous-mêmes exigé en adoptant à l'unanimité la résolution 2401 (2018), piétinée dès le lendemain de son adoption par la reprise de bombardements du régime, avec le soutien actif de ses alliés – y compris ceux qui, au sein du Conseil, avaient souscrit à la trêve. La résolution 2401 (2018) n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire : un accès humanitaire entier et sans entrave pour venir en aide aux populations en détresse doit être mis en œuvre sans délai et sur l'ensemble du territoire. Il est indispensable et urgent que des convois humanitaires puissent parvenir en sécurité dans la Ghouta orientale et que la protection des civils fuyant les hostilités ou nécessitant un traitement médical puisse être assurée.

Enfin, nous ne pourrions résoudre durablement la crise syrienne que dans le cadre d'une solution politique inclusive et sur la base de la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). C'est à ces conditions que nous pourrions mettre un terme aux souffrances du peuple syrien, éradiquer le terrorisme et travailler ensemble à la stabilité du Moyen-Orient. Cette solution politique, nous l'appelons de nos vœux depuis sept années. Que ceux qui nous rejoignent aujourd'hui pour s'inquiéter des conséquences de la crise syrienne contraignent enfin le régime à accepter une logique de négociation sous l'égide des Nations Unies.

Nous ne pouvons laisser sans réagir les valeurs et les normes les plus fondamentales de notre humanité, telles qu'inspirées par la Charte des Nations Unies, être bafouées et méprisées au vu et au su de tous. Ces valeurs et ces normes doivent être défendues et protégées. Telle est bien la raison d'être de notre engagement : restaurer l'interdiction absolue des armes chimiques qui est gravée dans le marbre des conventions internationales et consolider ce faisant la règle de droit. C'est la responsabilité de ceux qui croient, comme la France, à un multilatéralisme efficace, incarné par des Nations Unies respectées.

Nous devons arrêter l'escalade chimique syrienne. Nous ne pouvons laisser un pays défier à la fois le Conseil et le droit international. C'est cette capacité laissée à Damas de transgresser toutes nos normes qui constitue une menace à la sécurité internationale. Mettons-y un terme.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Le Secrétaire général vient de présenter un répertoire de tous les dangers qui pèsent sur le Moyen-Orient,

notamment à Gaza, au Yémen et en Iraq. Ce n'est pas par manque de respect envers ces questions que je vais me concentrer sur la Syrie aujourd'hui, à l'instar d'autres intervenants. Le Royaume-Uni sera prêt à assumer ses responsabilités s'agissant de ces autres questions le moment venu.

La situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui et la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui dans la salle du Conseil de sécurité découlent exclusivement de l'usage d'armes chimiques à l'encontre du peuple syrien, probablement par le régime syrien – non pas à une reprise, mais de façon systématique et persistante au cours des cinq dernières années. Le Conseil, et en particulier ses cinq membres permanents, doivent en effet assumer le plus haut degré de responsabilité, pour reprendre les termes utilisés par l'Ambassadeur de la Russie, et il est de notre devoir de faire respecter ce principe.

Le Gouvernement britannique s'est réuni récemment et a conclu que le régime d'Assad avait des antécédents d'emploi d'armes chimiques et qu'il était fort probable que le régime était responsable de l'attaque de samedi. C'est là un exemple supplémentaire de l'érosion du droit international en ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques, comme l'ont énoncé mes collègues français et américain, et c'est profondément préoccupant. Mais, plus important encore, l'emploi d'armes chimiques ne peut pas rester sans réponse. Le Gouvernement britannique a décidé qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour soulager la détresse humanitaire et pour dissuader un nouvel emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad. À cette fin, nous continuerons de collaborer avec nos amis et alliés pour coordonner une riposte internationale.

Le Secrétaire général a évoqué la guerre froide. Certes, la guerre froide a été précédée et suivie par une coopération Est-Ouest. Nous avons déjà été dans le même camp que la Russie. En avril 1945, la Russie a libéré Vienne dans le cadre de nos efforts communs pour restaurer la paix en Europe. Et en 1995, elle a adopté les Accords de Dayton dans le cadre de nos efforts conjoints pour restaurer la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Mais en 2018, les Russes refusent de collaborer avec nous pour restaurer la paix en Syrie.

Au lieu de cela, depuis la première attaque sur la Ghouta et le premier emploi d'armes chimiques en 2013, le Mécanisme d'enquête conjoint a attribué la responsabilité de deux occurrences d'emploi de gaz moutarde à Daech, trois d'emploi de gaz de chlore au régime syrien

et une d'emploi de sarin au régime syrien, sans compter la dernière attaque. Comme l'a indiqué mon collègue français, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France sont des membres de plein droit de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, que nous appuyons, de même que sa mission d'établissement des faits. Lors des débats du Conseil de sécurité qui ont eu lieu cette semaine, nous aurions décidé de dépêcher une mission d'enquête si la Russie et la Bolivie n'avaient pas bloqué cet effort (voir S/PV.8228).

La Syrie est le dernier exemple en date du mépris pernicieux qu'affiche la Russie vis-à-vis du droit international et de son dédain pour les institutions internationales que nous avons bâties ensemble pour préserver notre sécurité collective. Nous l'avons vu pour la première fois en Géorgie il y a 10 ans, puis avec le vol MH17 de la Malaysia Airlines et avec l'attaque à Salisbury, sur laquelle nous reviendrons la semaine prochaine.

Qu'il me soit permis de répéter ce que j'ai dit au Conseil de sécurité la semaine dernière. Ni mon gouvernement ni le peuple britannique ne sont russophobes. Nous n'avons rien contre le peuple russe. Nous respectons la Russie en tant que pays. Nous préférons une relation productive avec la Russie, mais ce sont les propres agissements de la Russie qui ont abouti à cette situation.

Ce qui s'est passé en Syrie jusqu'ici est en soi une violation de la Charte des Nations Unies. Aucun des objectifs et principes inscrits dans la Charte n'est ni respecté ni servi par le recours aux armes chimiques contre des civils innocents. Au contraire : rester sans réaction et ne tenir aucun compte des exigences de justice, de responsabilisation et de préservation du régime de non-prolifération revient à mettre notre sécurité tout entière, pas uniquement celle du peuple syrien, à la merci d'un veto russe. Nous ne sacrifions pas l'ordre international que nous avons collectivement édifié au désir de la Russie de protéger son allié à tout prix.

L'Ambassadeur russe a présenté ce que la Russie était en train d'accomplir sur le terrain en Syrie. Il pensait que je serais gênée d'entendre ses propos. Mais je ne suis pas gênée de souligner que la Russie a versé 5,5 millions à l'appel lancé par l'ONU. Le Royaume-Uni y a apporté 160 millions de dollars, qui s'inscrivent dans une contribution totale de 3,5 milliards de dollars. Je ne suis pas gênée de le déclarer; mais cela gênera peut-être l'Ambassadeur russe de l'entendre.

L'Ambassadeur russe a également demandé pourquoi nous ne nous contentions pas de nous associer aux efforts pour tenter de stabiliser les événements en Syrie et instaurer la paix. Nous avons essayé. De fait, nous avons vraiment essayé d'aider Staffan de Mistura à faire démarrer le processus politique à Genève, et nous continuerons de nous y employer. Mais nous ne nous associons pas à la Russie parce que, malheureusement, ses efforts ne visent pas à relancer le processus de Genève. En revanche, elle apporte son soutien à la Syrie dans l'emploi d'armes chimiques et le bombardement du peuple syrien. Dans la zone baptisée T4, la Russie a aidé le régime à libérer la région, mais leur attention s'est relâchée et Daech en a repris le contrôle. La Russie et la Syrie l'ont de nouveau reprise, mais, malheureusement, les combattants étrangers ont pu s'y réinstaller. Cela n'a rien d'une désescalade. Cela n'a rien d'un progrès sur le plan politique. La Russie travestit grossièrement ce qui est réellement en train de se passer sur le terrain.

Les circonstances auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui sont véritablement exceptionnelles. Mes collègues des États-Unis et de la France ont présenté par le menu les horribles épreuves que subit le peuple syrien. Cet inventaire touche au cœur même de ce que les Conventions de Genève, le régime de non-prolifération, l'ONU et le Conseil de sécurité défendent. Non seulement ce que la Russie fait en opposant son veto à nos résolutions et en soutenant les actions du régime syrien contre son propre peuple est dangereux, mais c'est, en fin de compte, préjudiciable à notre sécurité. En effet, cela va permettre à Daech de reprendre la main. Et c'est là quelque chose contre quoi, nous en sommes convaincus, nous devons prendre des mesures.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé aujourd'hui, de ses efforts et de ses bons offices.

Le week-end dernier, de nouvelles allégations horribles ont émergé concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie, à Douma cette fois, attaque qui aurait fait un grand nombre de victimes civiles. Comme beaucoup d'autres, nous avons été alarmés par ces allégations extrêmement sérieuses, et nous avons appelé à une enquête immédiate, impartiale et minutieuse pour établir les faits. À cet égard, nous nous félicitons que la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), que nous appuyons pleinement, ait été déployée en Syrie. Un accès total et l'entière coopération de toutes les parties doivent à présent lui être assurés.

Je tiens à réaffirmer une nouvelle fois que la Suède ne s'épargnera aucun effort pour lutter contre l'utilisation et la prolifération d'armes chimiques où que ce soit dans le monde, que ce soit par des États ou des acteurs non étatiques. Nous condamnons sans équivoque et avec la plus grande force l'utilisation d'armes chimiques, y compris en Syrie. Elle représente une violation grave du droit international et une menace pour la paix et la sécurité internationales, et l'emploi d'armes chimiques dans un conflit armé constitue un crime de guerre. Le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires doit être préservé, et un multilatéralisme véritable et un large consensus international sont le meilleur moyen d'y parvenir.

Nous partageons l'indignation et la frustration de beaucoup dans cette salle devant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Les responsables de ces crimes devront répondre de leurs actes. L'impunité ne saurait prévaloir.

Le conflit en Syrie en est à sa huitième année, et nous sommes à un tournant dangereux. Nous partageons entièrement les vives préoccupations exprimées par le Secrétaire général s'agissant des risques que recèle l'enlisement actuel. Nous pensons également qu'il faut éviter que la situation ne s'aggrave et finisse par échapper à tout contrôle, et qu'il faut accorder une plus grande attention aux clivages, tensions et lignes de fracture dans la région, comme l'a de nouveau déclaré le Secrétaire général ce matin.

Nous sommes profondément déçus que le Conseil de sécurité ait été incapable de se mettre d'accord pour promouvoir une riposte concrète, rapide et unifiée face à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous regrettons vivement que, encore une fois, le veto opposé par la Russie cette semaine ait empêché le Conseil d'agir (voir S/PV.8228). Ces derniers jours, nous avons essayé de faire en sorte que tous les moyens pacifiques de réagir soient envisagés sérieusement. Nous travaillons sans relâche et remuons ciel et terre pour que le Conseil de sécurité trouve le moyen d'aller de l'avant. Le Secrétaire général a proposé ses bons offices pour soutenir ces efforts, et c'est une occasion que nous ne devons pas laisser passer. C'est pourquoi, hier, nous avons distribué un projet de texte de plus, qui s'articule autour de quatre éléments.

Premièrement, il condamne avec la plus grande fermeté toute utilisation d'armes chimiques en Syrie et exprime notre préoccupation concernant l'attaque présumée commise à Douma le week-end dernier, parce

que l'emploi d'armes chimiques constitue une violation grave du droit international.

Deuxièmement, il exige que la Mission d'établissement des faits de l'OIAC bénéficie d'un accès et d'une coopération sans réserve, car nous avons besoin de faits et d'éléments de preuve concernant ce qui s'est produit à Douma le week-end dernier.

Troisièmement, il fait part de la détermination du Conseil à créer un nouveau mécanisme impartial, objectif et indépendant d'attribution des responsabilités, fondé sur une proposition du Secrétaire général, parce qu'il faut identifier les auteurs d'attaques à l'arme chimique et leur demander des comptes, et, à cette fin, nous devons nous doter d'un nouveau mécanisme.

Quatrièmement, il demande au Secrétaire général de dépêcher immédiatement une mission de désarmement de haut niveau en Syrie, car nous devons régler toutes les questions en suspens relatives aux armes chimiques et débarrasser la Syrie une fois pour toutes de toutes les armes chimiques qui pourraient encore éventuellement exister dans le pays. Une telle mission donnerait un poids politique et diplomatique supplémentaire à l'activité technique et professionnelle que doit exercer l'OIAC. En conséquence, nous appelons tous les membres du Conseil à trouver la volonté politique nécessaire et à répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général de manière à se rassembler et à aller de l'avant.

L'utilisation d'armes chimiques pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est en effet déplorable que le Conseil n'ait pas encore été capable de se rassembler et de se mettre d'accord sur une réponse ferme et rapide. Même si l'utilisation d'armes chimiques en soi viole le droit international, toute réponse doit être conforme au droit international et respecter la Charte des Nations Unies. Il est désormais temps de revenir d'urgence à un processus politique sous les auspices des Nations Unies pour trouver une solution politique qui soit conforme à la résolution 2254 (2015), et pour que la Syrie et les garants d'Astana aillent de l'avant sans retard supplémentaire et honorent leurs engagements, de manière que la résolution 2401 (2018), qui exige la cessation des hostilités et un accès humanitaire, puisse être d'urgence pleinement mise en œuvre. C'est la seule façon de mettre fin aux souffrances du peuple syrien et à ce conflit brutal qui dure depuis sept ans.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible pour le Conseil d'assumer les responsabilités

qui lui incombent en vertu de la Charte. Nous pensons qu'il est encore possible que le Conseil s'unisse. Nous pensons que nous devons nous assurer d'avoir épuisé tout recours pacifique et toute option diplomatique pour prévenir de nouvelles atrocités en Syrie, pour faire en sorte que les responsables rendent des comptes, pour en finir une fois pour toutes avec la question des armes chimiques en Syrie, pour cesser les hostilités et pour trouver une solution politique.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, et au nom de la République de Guinée équatoriale, je souhaite remercier le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, de nous avoir éclairés sur la situation chaotique et dangereuse qui règne actuellement au Moyen-Orient, avec un compte rendu détaillé de chacun des conflits qui ravagent cette région vulnérable, de la Libye jusqu'à la crise syrienne dévastatrice qui, sans aucun doute, court le risque imminent de se dégrader gravement.

En conformité avec la déclaration du Secrétaire général, nous confirmons ici que la position de la République de Guinée équatoriale face à ces situations est toujours celle du dialogue. Nous sommes convaincus qu'il faut mettre en place des mécanismes de règlement pacifique des conflits et les respecter, et recourir à ces options jusqu'à ce qu'elles soient épuisées. La réponse militaire unilatérale pourrait finalement devenir contre-productive, et, loin de régler le problème, elle contribuerait à aggraver les souffrances et le chaos, comme l'a indiqué le Secrétaire général, ainsi que le désordre, comme tel est le cas en Libye, cas que nous connaissons bien en Afrique, et dont les conséquences se font aujourd'hui sentir dans toute la région sahélo-saharienne et dans une partie de l'Afrique centrale. Nous sommes totalement opposés à l'utilisation de la force, qui est légitime uniquement en vertu des conditions établies par la Charte des Nations Unies, et si elle est utilisée en dernier recours après épuisement de toutes les autres voies.

Les discours que nous entendons nous inquiètent. Ils rendent un son dangereusement familier, et nous savons où ils peuvent mener, ce que nous ne voyons pas d'un bon œil. Nous en appelons au sens des responsabilités des puissances, en particulier des membres permanents du Conseil, puisque nous estimons qu'ils ont la responsabilité supplémentaire de défendre la pertinence du Conseil.

Nous voudrions poser certaines questions. À qui profite l'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter

des décisions? Sommes-nous en train de contribuer à délégitimer le Conseil? Sommes-nous en train d'éroder activement la pertinence du Conseil sur la scène politique internationale? Si le Conseil ne peut adopter des mesures, combien de temps faudra-t-il à la communauté internationale pour perdre la foi, la confiance et l'espoir qu'elle place dans le Conseil?

Il n'existe pas de solution militaire au problème syrien. Par conséquent, nous devons continuer de chercher des moyens de régler le conflit par la voie diplomatique. Tous les membres du Conseil doivent agir de façon responsable et se mettre d'accord pour créer un mécanisme indépendant et impartial de vérification des faits survenus à Douma, établir les responsabilités et garantir que les auteurs rendent des comptes à la justice.

Le Secrétaire général a fait part de sa déception face à l'incapacité du Conseil de sécurité de mettre en place un mécanisme qui enquête sur ceux qui utilisent des armes chimiques, les identifie et établit leurs responsabilités. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette déclaration, et, voici quelques jours, notre délégation a d'ailleurs exprimé sa frustration face à l'incapacité du Conseil d'adopter l'une des trois résolutions mises aux voix (voir S/PV.8228). Il convient de prendre en compte l'offre de bons offices du Secrétaire général, et nous devons lui donner cette occasion.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer la position du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, qui s'oppose à l'utilisation d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive et qui la condamne, quels qu'en soient les auteurs.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et saluer la présence parmi nous du Secrétaire général. Ses analyses sont toujours très précises et très utiles. Nous le remercions de son intense activité au service des principes et buts de l'Organisation.

Pour quelque motif, certains membres du Conseil de sécurité évitent de parler de la raison principale pour laquelle la présente séance a été convoquée, à savoir la menace par l'un des États membres de recourir unilatéralement à la force, en violation de la Charte des Nations Unies. Nous avons parlé de l'utilisation d'armes chimiques, et la Bolivie souhaite exprimer clairement sa condamnation totale et absolue de l'utilisation d'armes chimiques ou d'agents chimiques en tant qu'armes, un acte injustifiable et criminel, quels que soient le lieu

ou le moment, et quel qu'en soit l'auteur, puisqu'elle constitue un crime grave contre le droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Les responsables de ces actes terribles et criminels doivent être identifiés, faire l'objet d'une enquête, poursuivis en justice et sanctionnés. Nous exigeons la tenue d'une enquête transparente et impartiale qui doit déterminer les responsables de toute utilisation d'armes chimiques.

Il est bien sûr indispensable que le Conseil de sécurité garantisse une enquête indépendante, impartiale, complète et concluante, et, point fondamental, non politisée. Nous déplorons que le Conseil de sécurité n'ait à ce jour pas atteint cet objectif. Néanmoins, nous nous associerons à tout effort visant à l'atteindre. Il est indispensable de parler, et je suis certain que le Conseil continuera d'en parler, de la question de l'utilisation d'armes chimiques, mais ce qui nous amène à cette séance, je le répète, ce sont les menaces d'utilisation illégale de la force proférées par un État Membre.

Au cours des 72 dernières années, l'humanité a bâti une structure qui n'est pas seulement physique ou institutionnelle, mais également juridique. Elle a mis en place des instruments de droit international pour éviter, justement, que les plus puissants n'attaquent en toute impunité les plus faibles, garantir un équilibre mondial et, bien entendu, que la paix et la sécurité internationales ne soient très gravement menacées. Nous avons construit – et le Conseil de sécurité en est la preuve évidente – un système international fondé sur des règles. Il est du devoir du Conseil et de tous les organes de l'ONU de respecter ces règles et de défendre le multilatéralisme. La Charte des Nations Unies, qui interdit les actions unilatérales, doit être respectée.

Un autre détail très important est que le Conseil de sécurité ne se limite pas uniquement aux cinq membres permanents ni même aux 15 membres assis autour de cette table. Le Conseil de sécurité représente l'ensemble des États Membres de l'Organisation, les 193 États et leurs peuples. Le Conseil de sécurité ne devrait pas servir de caisse de résonance à la propagande de guerre et à l'interventionnisme, ni être utilisé comme un pion qu'on peut sacrifier sur l'échiquier de la guerre, de la géopolitique et des intérêts mesquins.

De nombreuses références ont été faites à l'histoire du régime d'interdiction de l'utilisation des armes chimiques. Et la Bolivie est un élément actif de ce régime. Mais je voudrais pour ma part revenir sur la genèse de la Charte des Nations Unies. J'ai lu que, lorsqu'on a des doutes sur la manière d'agir dans

certaines circonstances, la meilleure façon d'y répondre est de s'en remettre aux principes nés de la Révolution française, à savoir les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Ces principes sont parmi ceux à l'origine de la Charte des Nations Unies; un autre principe ou fondement de la Charte des Nations Unies étant, bien sûr, la *Magna Carta*, qui, pour la première fois dans l'histoire, limita l'exercice du pouvoir afin précisément de défendre les plus faibles.

Parmi les événements également à l'origine de la Charte des Nations Unies, il y a aussi la Conférence de Yalta. J'ai lu que c'est à cette conférence qu'a été défini ce système de contrôle et de contrepoids qu'est le Conseil de sécurité, avec ses cinq membres permanents. La Bolivie n'était pas à la Conférence de Yalta. Je crois savoir que seuls Churchill, Roosevelt et Staline y étaient présents, et que ses conclusions furent ratifiées quelques mois plus tard à la Conférence de San Francisco en 1945. Tel est le système que nous avons accepté et que nous devons respecter. C'est pourquoi je crois qu'il est extrêmement important de relire les principes énoncés dans la Charte. La Charte n'est pas un simple bout de papier ni quelque chose qu'on se contente de distribuer aux touristes qui viennent visiter le Siège de l'ONU. C'est la norme que nous avons convenu de respecter et d'appliquer. L'Article 2 de la Charte dit ce qui suit :

« L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants : »

Et le principe énoncé au paragraphe 4 de l'Article 2 se lit comme suit :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

Autrement dit, tout recours à la force doit être autorisé par le Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Toute action unilatérale est donc contraire au droit international, ainsi qu'aux valeurs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, nous avons écouté, avec le plus grand respect, nos collègues parler de l'utilisation criminelle d'armes chimiques. Nous sommes tout à fait d'accord avec eux sur ce point, mais ce serait un danger absolu que, pour lutter contre la violation présumée du droit

international, on viole le droit international et la Charte des Nations Unies elle-même. C'est pourquoi nous espérons que, dans le cas précis qui nous occupe, il y aura une enquête indépendante, impartiale, approfondie et concluante.

Je voudrais préciser quelque chose à notre chère collègue du Royaume-Uni. La Bolivie a voté contre un projet de résolution et pour deux autres. Elle a voté contre un des projets parce que, malheureusement, cet organe est utilisé à des fins politiques; certains projets de résolution ne sont présentés que pour les caméras de télévision, en sachant pertinemment qu'ils feront l'objet d'un veto et sans que tous les efforts soient faits pour parvenir à un consensus, comme nous le faisons habituellement pour la plupart des projets de résolution.

Nous estimons que la présente séance est très importante non seulement parce que nous parlons du risque d'une attaque militaire contre un État Membre de l'ONU, peu importe qui il soit, mais aussi parce que nous vivons une époque où le multilatéralisme est attaqué en permanence. Il n'y a qu'à voir, par exemple, comment on a porté atteinte aux résultats obtenus dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il n'y a qu'à voir comment les négociations sur le pacte mondial sur les migrations sont menacées. On voit bien qu'il y a clairement une logique et une politique d'affaiblissement du multilatéralisme. Ce qui se passe aussi, c'est que certains utilisent le discours des droits de l'homme et lorsque ce discours ne suffit plus à satisfaire leurs intérêts, alors ils se mettent à violer ces mêmes droits de l'homme.

Ma région peut en témoigner. Pendant les années 70, nous avons subi l'opération Condor, orchestrée par les services de renseignement de certains États Membres. Quand la démocratie ne leur suffisait pas, ils finançaient des coups d'État. Quand le discours sur les droits de l'homme ne leur suffisait pas, ils violaient ces droits. Quand le discours de la démocratie ne suffit plus, ils sont prêts à financer des coups d'État. Le recours aux pratiques unilatérales laisse des cicatrices qui, malgré le passage du temps, ont beaucoup de mal à se refermer.

Plusieurs membres du Conseil ont parlé de la situation en Iraq et en Libye où, à mon avis, les pires crimes du siècle présent ont été commis. L'invasion de l'Iraq, avec ses terribles conséquences, a fait plus d'un million de morts. Et, comme l'a très justement dit mon collègue de la Guinée équatoriale, les effets de la politique de changement de régime et de l'action menée contre la Libye continuent quant à eux de se faire

sentir aujourd'hui, et c'est toute la région du Sahel et de l'Afrique centrale qui en pâtit. Mais personne ne veut parler des causes à l'origine de ces conflits et personne n'ose parler d'impunité pour ces crimes extrêmement graves, qui, je le répète, sont les pires commis au cours de ce siècle. Nous pensons que, compte tenu des grandes responsabilités qui sont les nôtres, tous les membres du Conseil de sécurité – les 10 d'entre nous à avoir été élus par l'ensemble des États Membres et les cinq qui ont le privilège de siéger au Conseil en permanence et de disposer du droit de veto – se doivent de montrer l'exemple au reste des Membres en respectant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de conclure ma déclaration en répétant ce qu'avait dit l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon dans une situation similaire en 2013 : « Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». C'est l'appel que je lance : tout doit se faire dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Le recours à la force n'est licite qu'en cas de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, ou lorsque le Conseil de sécurité approuve une telle action. C'était le but de la présente séance et la Bolivie condamne de manière absolue toute menace ou utilisation unilatérale de la force.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son excellent exposé d'aujourd'hui. Nous partageons sa préoccupation face aux crises et aux défis que connaît le Moyen-Orient, lesquels représentent incontestablement des menaces pour la paix et à la sécurité internationales. La situation ne fera sans aucun doute que se détériorer si les résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas mises en œuvre par les parties concernées.

La question de Palestine, les pratiques de l'occupation israélienne et les violations continues du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en témoignent. L'exemple le plus récent en est la répression des manifestations pacifiques à Gaza et le recours excessif à la force qui a entraîné la mort de dizaines de civils et fait des centaines de blessés, alors qu'ils exerçaient leur droit légitime de manifester pacifiquement en faveur de la Marche du retour. Le Koweït condamne ces pratiques israéliennes avec la plus grande fermeté. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas pris de mesures pour condamner de tels actes de répression ou pour appeler

les forces d'occupation israéliennes à y mettre fin. La puissance occupante israélienne ne devrait pas être une exception. Chacun doit respecter le droit international et la Charte des Nations Unies et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit politique légitime de créer son propre État sur ses propres terres, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Nous avons tenu plusieurs séances au cours des derniers jours. La séance d'aujourd'hui n'aurait pas eu lieu si nous avions pu nous mettre d'accord sur un nouveau mécanisme d'enquête sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Ce désaccord a conduit à de profondes divisions entre les membres du Conseil de sécurité. Nous devons intensifier nos efforts pour faire avancer le processus politique bloqué en Syrie. Nous sommes préoccupés par l'escalade des tensions entre tous les partis depuis le début de l'année. En adoptant la résolution 2401 (2018), qui appelle principalement à une cessation des hostilités sur l'ensemble du territoire syrien pendant au moins 30 jours, nous avons essayé d'améliorer la situation humanitaire. Malheureusement, elle n'a pas été mise en œuvre et a été violée au mépris flagrant de la volonté de la communauté internationale.

Nous partageons l'inquiétude et la déception du Secrétaire général face à la détérioration de la situation en Syrie et aux allégations persistantes d'utilisation d'armes chimiques, et nous appuyons son appel en faveur d'un accord sur un nouveau mécanisme en vue d'appliquer le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité en Syrie. Nous réitérons notre appui aux efforts déployés par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques relativement à l'utilisation présumée d'armes chimiques à Douma, dans la Ghouta orientale, et rappelons que les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes, si ceux-ci sont confirmés.

Compte tenu de notre responsabilité en tant que membres du Conseil, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir et ne pas perdre espoir, et nous devons poursuivre nos efforts pour nous mettre d'accord sur l'établissement d'un mécanisme indépendant, impartial et professionnel d'attribution des responsabilités et d'obligation de rendre des comptes. Les violations continues du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution

2118 (2013), par les parties belligérantes en Syrie nous convainquent encore davantage que, dans le cas de violations graves des droits de l'homme ou de crimes qui constituent des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, il devrait y avoir un moratoire sur l'utilisation du droit de veto, afin que de telles tragédies ne touchent plus des civils innocents.

L'État du Koweït adopte une position de principe et ferme, alignée sur celle de la Ligue des États arabes. Nous appelons à préserver l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie, ainsi qu'à mettre fin à la violence et aux hostilités afin d'en finir avec les effusions de sang, de protéger le peuple syrien et de parvenir à un règlement pacifique. Cela doit se faire sous les auspices de l'ONU et grâce aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie, sur la base du communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015), en vue de parvenir à une transition politique convenue par tous les secteurs de la société syrienne et de répondre à leurs aspirations légitimes.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général de son exposé instructif et de sa présence personnelle à la séance d'aujourd'hui. À notre avis, depuis sa nomination à la tête de l'Organisation, il n'a cessé de promouvoir une approche très importante, à savoir le recours à la diplomatie amicale et préventive.

À la suite d'une alerte lancée au monde, le Conseil de sécurité a souligné dans sa première déclaration présidentielle de 2018, sur la diplomatie préventive et la pérennisation de la paix (S/PRST/2018/1), adoptée sous la présidence du Kazakhstan, que les moyens de régler les conflits peuvent inclure des mesures visant à rétablir la confiance en ralliant les États Membres autour d'objectifs communs. Cela a été particulièrement important dans les situations où les relations internationales ont été marquées par des confrontations et des tensions derrière lesquelles les contours d'une guerre mondiale sont de plus en plus apparents. Nous sommes à un moment où nous devons faire preuve d'une prudence et d'une vigilance particulières dans la prise de décisions concernant nos actions, en particulier au Moyen-Orient. Nous pensons qu'il est temps d'exploiter tous les outils disponibles pour une stratégie globale de diplomatie préventive afin d'éviter les conséquences très graves de toute action militaire susceptible d'avoir des répercussions sur la sécurité et la stabilité mondiales.

L'escalade récente de la rhétorique sur la Syrie et la menace du recours à des actions unilatérales ont

profondément préoccupé la délégation kazakhe quant à l'évolution de la situation, qui risque de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons tous la responsabilité de respecter le droit international et aucun de nos pays n'a le droit de violer la Charte des Nations Unies ou d'agir ou de menacer d'agir unilatéralement à l'égard d'une nation souveraine sous quelque prétexte que ce soit, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide ainsi. Le Conseil de sécurité est un organe collectif conçu pour prendre des décisions équilibrées sur les questions de paix et de sécurité. Nous pouvons être d'accord ou non, mais nous avons le mandat de travailler ensemble pour parvenir à une décision pour laquelle nous devons assumer une responsabilité collective.

Le Kazakhstan estime que le moyen le plus efficace de prévenir les conflits est de recourir à la diplomatie et à la médiation, et non à des moyens militaires. Nous attendons avec intérêt la prochaine série de pourparlers qui se tiendra à Genève et dans notre capitale, Astana, lorsque les parties examineront la question de l'intensification des efforts pour assurer, entre autres choses, le respect de leurs accords respectifs.

En ce qui concerne les différends sur la question de l'utilisation présumée d'armes chimiques à Douma en Syrie, qui a provoqué les tensions les plus récentes dans les relations internationales, nous considérons qu'il est nécessaire de déclarer ce qui suit. Le Kazakhstan condamne fermement toute utilisation d'armes chimiques, si elle est confirmée. L'impunité n'est pas admissible. Nous devons agir résolument pour mettre un terme à l'utilisation de ces armes inhumaines, mais nous devons agir sur la base de faits avérés. Dans ce cas particulier, lorsqu'il existe des doutes sur l'utilisation réelle d'une substance toxique, le Kazakhstan demande aux membres du Conseil d'être patients, au moins jusqu'à ce que le Groupe d'experts de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Syrie soit déployé sur le site de l'attaque présumée et puisse rendre compte des résultats de son enquête, surtout que nous avons appris hier que le Gouvernement syrien a accordé des visas aux enquêteurs de l'OIAC et s'est engagé à faciliter l'accès aux sites de l'attaque chimique présumée. Nous devrions d'abord établir et comprendre les faits scientifiquement et professionnellement établis, après quoi le Conseil devrait décider de la ligne d'action appropriée à suivre.

À ce stade, aucune action militaire ou menace d'action militaire sans l'approbation préalable du

Conseil de sécurité n'est souhaitable. Elle pourrait avoir un impact négatif à long terme, qui serait très difficile à surmonter et qui pourrait créer des complications imprévues et sans précédent. Le Kazakhstan reste attaché à la Charte des Nations Unies et à toutes les résolutions du Conseil de sécurité visant à régler les aspects politiques et humanitaires du conflit syrien. Nous pensons qu'il est crucial de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute rhétorique susceptible d'exacerber une situation déjà fragile et explosive. Faire une pause pour réfléchir aux conséquences est essentiel, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Compte tenu de la situation sur le terrain, il est plus crucial que jamais que tous les membres du Conseil mettent en œuvre la résolution 2401 (2018). La crise en Syrie ne peut être réglée que par le biais d'un processus politique inclusif piloté par les Syriens, sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe), des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité et des déclarations pertinentes du Groupe international de soutien pour la Syrie. Enfin, nous nous associons pleinement aux vues clairement exprimées par le Secrétaire général le 11 avril au sujet des risques que comporte l'impasse actuelle dont nous sommes témoins (voir SG/SM/18984). Il faut à tout prix que nous empêchions la situation d'échapper à tout contrôle. Notre objectif ultime doit être de mettre fin aux souffrances atroces des Syriens et de les aider à aller de l'avant dans la voie de la paix et du progrès.

Encore une fois, nous sommes parvenus à un moment crucial, et nous devons œuvrer de concert pour rétablir l'unité et veiller à ce que le Conseil retrouve son efficacité, et ce en rétablissant la confiance et le consensus en vue de préserver la paix et la sécurité dans le monde. Nous devons faire preuve de coopération au sein du Conseil pour mettre en place un mécanisme d'établissement des responsabilités qui soit opérationnel. C'est ce en faveur de quoi nous avons passionnément plaidé aujourd'hui dans cette salle. Faisons en sorte qu'il en soit ainsi et traduisons nos paroles en actes concrets. La délégation kazakhe est prête à le faire et appelle à cette fin ses collègues à un effort supplémentaire dans ce sens.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé et nous nous félicitons vivement des efforts qu'il déploie pour nous aider à relever le grave défi auquel nous sommes confrontés et pour veiller à ce que ne se produise pas ce qu'il faut éviter, moralement et matériellement, à cause

d'une erreur de jugement, d'un manque de réflexion ou d'une mauvaise appréciation de l'énorme responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité, en particulier à ses membres permanents. La guerre froide fait un retour en force, mais avec une différence, a dit le Secrétaire général, mais cette fois il a l'a dit sans ménagement. Il est difficile de ne pas être d'accord avec lui. Son approche était assez globale et centrée, comme il l'a dit, sur la multiplicité des conflits dangereux en cours au Moyen-Orient. Son approche est peut-être meilleure, mais je voudrais, quant à moi, mettre l'accent sur la Syrie car c'est elle qui est la question explosive actuellement.

Suite à l'attaque chimique présumée à Douma, il est regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter une résolution créant un mécanisme d'enquête indépendant, impartial et professionnel pour identifier les personnes responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. C'est une question dont nous sommes saisis depuis un bon moment maintenant et une réalité qui reflète malheureusement l'absence d'unité au Conseil, même sur des questions qui intéressent manifestement tout le monde. Certes, nous nous félicitons du déploiement de la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques chargée d'établir les faits entourant l'utilisation présumée de substances chimiques comme arme. Nous avons dit à maintes reprises qu'il est inhumain d'utiliser des armes chimiques, et nous condamnons leur utilisation par qui que ce soit et pour quelque motif que ce soit. Ce qui nous reste à faire maintenant c'est de créer un mécanisme d'établissement des responsabilités. Nous espérons que cela sera fait dès que possible, mais cela ne signifie pas que, dans l'intervalle, nous devons cesser de faire preuve du maximum de retenue, dans l'intérêt de la paix.

Pour l'heure, des considérations pragmatiques et un raisonnement lucide suggèrent qu'il nous faut d'abord bien définir nos priorités. Nous devons rester en vie si nous voulons pouvoir lutter contre le mal. Nous n'avons cessé de nous dire profondément préoccupés par la dynamique actuelle en Syrie et par ses conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général, qui a souligné dans sa déclaration du 11 avril qu'il est essentiel de veiller à ce que la situation n'échappe pas à tout contrôle. (voir SG/SM/18984). Il a de nouveau insisté aujourd'hui sur cette préoccupation légitime. Le Conseil de sécurité, en tant que principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne doit pas et ne

peut pas permettre qu'il en soit ainsi. À l'heure où nous parlons de diplomatie préventive – et après avoir nommé un Secrétaire général qui nous a dit, dans son premier exposé au Conseil (voir S/PV.7857), que la prévention n'est pas qu'une simple priorité, mais la priorité – il est temps que les Nations Unies se mettent sincèrement en quête de cette diplomatie aux fins de la paix. Si nous voulons nous engager sérieusement à faire passer notre Organisation d'une culture de réaction à une culture de prévention, c'est maintenant le moment de tenir bon, de parler d'une seule voix et de prendre des décisions proactives et collectives qui soit respectées par toutes les principales parties intéressées.

Cela requiert du Conseil qu'il soit uni aux fins de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous savons que cela est difficile, mais nous sommes convaincus qu'il n'y pas d'autre option viable. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'avoir le courage de ses opinions. Le Conseil de sécurité est le gardien de la Charte des Nations Unies. Née des ruines de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU s'est engagée à préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est là un coup de clairon que le Conseil doit entendre et auquel il doit répondre. Nous ne devons pas permettre que la situation échappe à tout contrôle. Le Secrétaire général a raison et le Conseil doit l'écouter.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé détaillé et pénétrant. Il a, à juste titre, focalisé sa déclaration sur l'ensemble du Moyen-Orient. Mais je vais pour ma part me centrer sur la question la plus pressante dont nous sommes saisis, à savoir l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

La Charte des Nations Unies commence par ces mots : « Nous, peuples des Nations Unies », et alors que la Fédération de Russie empêche le Conseil de répondre efficacement aux crimes de son allié, la Syrie, tous les peuples de tous les pays sont indignés par les violences que le régime syrien ne cesse de commettre contre son propre peuple. Comme le Secrétaire général vient de le dire, les Syriens ont enduré une longue série d'horreurs. Aucun gouvernement responsable ne peut ignorer l'indignation universelle que ces horreurs ont provoquée.

Notre incapacité collective, au Conseil, de stopper les crimes de la Syrie doit peser lourdement sur la conscience de tous ses membres, excepté sur celle d'un membre permanent en particulier. C'est notre conscience collective qui a créé la Charte des Nations Unies. C'est notre conscience collective qui a créé la Convention sur

les armes chimiques. L'utilisation d'armes chimiques est illégale en tant que telle. C'est une violation du droit international et elle peut constituer un crime de guerre et un crime contre l'humanité.

Nous croyons fermement que la communauté internationale doit faire strictement respecter la norme selon laquelle l'utilisation d'armes chimiques ne doit jamais être autorisée. Comme le Secrétaire général vient de le dire, les normes proscrivant les armes chimiques doivent être respectées. Le régime de non-prolifération doit être respecté. C'est pourquoi l'établissement des responsabilités pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie n'est ni facultatif ni négociable. Les images de l'attaque perpétrée le week-end dernier à Douma sont abominables. Une fois encore, des atrocités ont été infligées à la population civile syrienne. Une fois encore, des dizaines de civils innocents ont été tués. Une fois encore, des centaines de civils innocents ont été blessés. Le Royaume des Pays-Bas considère qu'il est fort probable que le régime syrien est responsable de l'attaque. Le régime syrien a une histoire avérée de telles attaques, ayant utilisé des substances chimiques comme arme contre son propre peuple en 2014, 2015 et 2017. Il est inacceptable que quatre ans après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, ses déclarations ne puissent toujours pas être vérifiées comme étant exactes ou complètes.

Le Royaume des Pays-Bas est un partisan de longue date de la lutte contre l'impunité s'agissant des armes chimiques. Malheureusement, toutes les tentatives visant à appliquer le principe de responsabilité au sein du Conseil ont échoué. La saisine de la Cour pénale internationale a fait l'objet d'un veto. Le renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint a fait l'objet d'un veto. Et cette semaine encore, l'attribution de responsabilités a fait l'objet d'un veto. En usant de son droit de veto, la Fédération de Russie endosse une responsabilité importante pour les crimes commis par le régime syrien. Le projet de résolution concernant un nouveau mécanisme de responsabilisation qui a fait l'objet d'un veto cette semaine demeure le strict minimum de ce qui est acceptable pour le Royaume des Pays-Bas. Nous n'accepterons rien de moins qu'un mécanisme d'attribution indépendant et impartial à même de veiller à ce que les responsables de cette attaque odieuse soient identifiés et traduits en justice.

Aucun veto ne peut effacer de notre mémoire les conclusions sans équivoque présentées par le Mécanisme d'enquête conjoint sur l'emploi d'armes chimiques par le

régime d'Assad et Daech. Aucun veto ne peut éteindre notre compassion pour les victimes de l'attaque à l'arme chimique le week-end dernier. Aucun veto ne peut mettre un terme à notre détermination à obtenir justice pour les victimes et pour le peuple syrien dans son ensemble.

En conclusion, le Royaume des Pays-Bas reste déterminé à lutter contre l'impunité. Nous réaffirmons notre ferme appui à un mécanisme international impartial et indépendant, à la Commission d'enquête, au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et au renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale à La Haye. Il s'agit là de la meilleure façon de parvenir à la responsabilité et à la justice. Au cœur de notre politique sur la Syrie se trouve un profond désir de paix et de justice pour son peuple. L'impunité ne saurait prévaloir.

Je voudrais pour terminer remercier chaleureusement le Secrétaire général de ses efforts inlassables en faveur de la justice et de l'ordre juridique international.

M^{me} Wroniecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son exposé très complet et l'assurer de notre plein appui à la recherche d'une solution politique à tout conflit, pas seulement en Syrie.

Puisque nous parlons de la situation au Moyen-Orient et en particulier de la situation actuelle en Syrie, je commencerai par une observation très triste. Malgré nos résolutions adoptées à l'unanimité, comme la résolution 2401 (2018), nous ne constatons toujours aucun changement substantiel sur le terrain. Le combat est loin d'être terminé et les souffrances humaines sont immenses. Compte tenu de la situation actuelle et du risque croissant de pertes en vies humaines tout simplement à cause d'un manque de vivres ou de médicaments, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver des moyens de garantir l'acheminement de l'aide vitale à ceux qui sont dans le besoin. Malheureusement, cela ne s'applique pas seulement à la Ghouta orientale, mais aussi aux provinces d'Edleb et d'Alep. Nous devons trouver un moyen d'atténuer les souffrances des Syriens ordinaires. La population civile en Syrie a déjà trop souffert.

L'opinion publique internationale suit nos séances et voit notre manque d'accord sur les principes les plus élémentaires du droit international humanitaire. Le Conseil a une responsabilité très importante et devra répondre de ses actions. Aussi demandons-nous au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour veiller

à ce que toutes les parties au conflit, en particulier le régime et ses alliés, appliquent le cessez-le-feu, autorisent l'accès humanitaire et les évacuations médicales, et participent pleinement aux négociations conduites par l'Organisation des Nations Unies à Genève, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), qui constitue la meilleure voie vers la paix.

En ce qui concerne la question des armes chimiques, il y a un siècle, leur emploi était une façon normale de faire la guerre. Récemment, nous avons commémoré le centenaire de la première utilisation d'armes chimiques sur les fronts occidental et oriental de la Première Guerre mondiale. Les soldats français, britanniques, américains et autres soldats alliés avaient été la cible de chlore à Ypres, tandis que les soldats russes mouraient de ces mêmes armes horribles à Bolimów, qui fait désormais partie du territoire polonais. Aujourd'hui, un siècle plus tard, nous sommes à nouveau menacés par ces armes épouvantables. Nos pays voient les effets du même gaz toxique dans les images de civils qui ont cherché refuge dans les sous-sols de la Ghouta et d'autres zones de la Syrie.

Les armes chimiques ont été interdites lorsque la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur en 1997. Nous avons entamé un nouveau chapitre de l'histoire de la non-prolifération et du désarmement. Nous tous dans cette salle nous accordons à dire que l'emploi d'armes chimiques par quiconque et en tout lieu est déplorable et inacceptable. Pouvons-nous vraiment nous permettre de revenir sur les succès de la Convention sur les armes chimiques? Le Conseil de sécurité permettra-t-il que la vision d'un monde exempt d'armes chimiques soit détruite? Il est regrettable que la mise en place d'un mécanisme d'enquête indépendant et impartial sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie ait fait l'objet d'un veto mardi dernier (voir S/PV.8228), ce qui permet aux responsables d'attaques chimiques de rester impunis. L'établissement des responsabilités pour de tels actes est une exigence au titre du droit international, et il est essentiel pour instaurer durablement la paix en Syrie. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons trouver le moyen de nous entendre sur la façon de répondre comme il convient aux attaques chimiques en Syrie. Nous espérons que la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sera déployée à Douma le plus rapidement possible. Nous remercions à nouveau le Directeur général et le personnel de l'OIAC de leur

attachement à ses objectifs et à son travail, souvent dans des circonstances particulièrement difficiles.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son exposé sur les derniers développements de la situation généralement critique dans plusieurs pays du Moyen-Orient, et notamment en Syrie, depuis l'examen de cette question par le Conseil, les 9 et 10 avril (voir S/PV.8225 et S/PV.8228).

En dépit de la relative accalmie observée dans la poursuite des combats en Syrie, la situation humanitaire reste préoccupante dans un contexte d'allégations d'utilisation récurrente d'armes chimiques par les parties au conflit. En raison de ses divisions internes, le Conseil de sécurité, malgré sa bonne volonté, n'a pas réussi à faire appliquer la résolution 2401 (2018) que nous avons adoptée à l'unanimité afin d'apporter une assistance humanitaire aux populations en détresse. Face aux informations persistantes faisant état d'utilisation d'armes chimiques à Douma, le Conseil n'a pu s'entendre sur une déclaration a minima, qui aurait permis en ces moments difficiles d'exprimer au peuple syrien notre solidarité. La délégation ivoirienne reste préoccupée par l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité, qui ne lui permet malheureusement pas de parvenir à un accord sur un mécanisme de lutte contre l'impunité en ce qui concerne l'usage d'armes chimiques en Syrie.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien à l'enquête impartiale, transparente et indépendante qui sera menée par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, en vue de faire la lumière sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques à Douma, dans la Ghouta orientale.

La Côte d'Ivoire réitère sa condamnation ferme de toute utilisation d'armes chimiques quels qu'en soient les auteurs, en temps de paix comme en temps de guerre. Elle exhorte à nouveau les membres du Conseil de sécurité à une unité d'action afin de mettre de côté leurs divergences et parvenir à la mise en place d'un mécanisme de reddition des comptes et astreindre les auteurs d'utilisation d'armes chimiques à répondre de leurs actes.

La Côte d'Ivoire reste préoccupée par les tensions nées de l'impasse politique actuelle et encourage le Secrétaire général à utiliser ses bons offices auprès des parties prenantes pour ramener la paix et la sérénité, afin de prévenir toute escalade de la présente situation. Dans cette optique, mon pays voudrait inviter toutes les

parties à la retenue, en vue de résoudre de façon pacifique cette question et préserver, par la même occasion, la paix et la sécurité internationales, notre bien commun.

La Côte d'Ivoire réaffirme sa conviction et sa position de principe selon laquelle la solution à la crise en Syrie ne saurait être militaire. Elle doit plutôt être recherchée dans le cadre d'un dialogue et d'un processus politique inclusifs, comme le prévoit la feuille de route de la résolution 2254 (2015). Mon pays reste convaincu que seul le dialogue pourra nous permettre de trouver des solutions justes au conflit syrien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais prononcer maintenant une déclaration à titre national.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé et saluer sa volonté d'aider le Conseil à sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve. Nous l'encourageons à continuer de tout mettre en œuvre à cette fin, conformément aux prérogatives que lui confère la Charte des Nations Unies.

Le Pérou tient à exprimer ses profondes préoccupations face aux divisions actuelles au sein du Conseil, notamment entre ses membres permanents, et à l'utilisation déplorable du droit de veto qui limite notre capacité à maintenir la paix et la sécurité internationales et à régler les conflits et les crises humanitaires inscrits à notre ordre du jour.

Nous constatons avec inquiétude que des crimes atroces continuent d'être commis en toute impunité dans le cadre du conflit syrien et que celui-ci a dégénéré pour se transformer en une grave menace pour la stabilité régionale et mondiale, au point de provoquer de graves tensions.

En ce qui concerne les allégations relatives à un nouvel emploi d'armes chimiques dans la ville syrienne de Douma, nous estimons qu'il faut reprendre, de toute urgence et dans un esprit renouvelé de compromis, des négociations visant à garantir l'accès requis par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui est actuellement déployée en Syrie pour enquêter sur ce qui s'est passé et qu'il faut mettre en place un mécanisme indépendant, objectif et impartial d'attribution des responsabilités.

Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit syrien et que toute riposte à ces actes barbares doit être strictement conforme au droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Il convient également de rappeler que par sa résolution 2401 (2018), le Conseil a décrété un cessez-le-feu humanitaire sur l'ensemble du territoire syrien, et qu'il est urgent de faire avancer le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Comme l'a souligné le Secrétaire général, les risques liés à l'impasse actuelle sont particulièrement préoccupants et il est essentiel d'éviter que la situation ne devienne incontrôlable. Cela ne doit pas arriver alors que nous avons le devoir de mettre fin aux souffrances de millions de personnes et à l'impunité avec laquelle ces crimes atroces sont commis.

Le Pérou réaffirme son attachement à la noble responsabilité qu'implique le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation continuera d'œuvrer à la recherche d'une solution au conflit et à la protection du peuple syrien, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je voudrais rappeler la teneur de la note S/2017/507 du Président du Conseil de sécurité portant sur la durée des interventions.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Premièrement, je voudrais, au nom de mon gouvernement, adresser nos condoléances au peuple et au Gouvernement algériens à la suite de l'accident tragique d'un avion militaire qui a coûté la vie à 247 passagers.

Deuxièmement, je me félicite de la participation du Secrétaire général à cette réunion très importante. Je le remercie de son exposé très complet et précis, qui montre clairement que lui et d'autres membres du Conseil ont bien compris le point de l'ordre du jour de la présente séance. Il s'est exprimé d'une manière à la mesure des menaces à la paix et à la sécurité internationales découlant des allégations et des accusations visant mon pays et ses alliés.

Mon collègue, l'Ambassadeur de la Suède, a dit que l'emploi d'armes chimiques était constitutif de crime de guerre. C'est vrai. Je suis d'accord avec lui, tout comme mon gouvernement. Toutefois, je voudrais lui demander s'il pense que la guerre en soi est un crime et qu'il faut la prévenir et y mettre fin. Il s'agirait d'un titre idéal pour un livre de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, et cela pourrait

peut-être faire comprendre aux États Membres que la guerre en soi est un crime.

Ma collègue, la représentante des États-Unis, a dit que les armes chimiques syriennes qui ont tué des civils avaient été utilisées à 50 reprises. C'est ce qu'elle a dit. Des armes chimiques ont été utilisées à 50 reprises et ont tué 200 civils. Imaginez cela - le Gouvernement syrien a réussi à inverser le cours de la guerre terroriste mondiale contre mon pays en utilisant des armes chimiques à 50 reprises pour ne tuer que 200 civils. Ne s'agit-il pas là d'une déclaration d'amateur? C'est un scénario digne de la série *Superman* de DC Comics. C'est ce que pensent les stratèges de la Maison Blanche? Qu'un gouvernement a utilisé des armes chimiques à 50 reprises pour tuer 200 civils? Où est la logique?

Ma collègue américaine oublie un détail important - le fait que son pays, à bord du *MV Cape Ray*, a détruit les stocks chimiques syriens en Méditerranée, avec la collaboration de navires danois et norvégiens. Comment est-il possible que les experts de la délégation des États-Unis ne lui aient pas dit que M^{me} Sigrid Kaag avait déclaré au Conseil de sécurité, en juin 2014, qu'il n'y avait plus de stocks d'armes chimiques en Syrie? Auraient-ils simplement oublié tout cela?

Ceux qui pensent que l'accumulation massive de forces militaires dans l'est de la Méditerranée serait due à l'attrait que l'Occident ressent pour le soufisme et dont profite une poignée de voyous terroristes à Douma se trompent. En l'occurrence, ces voyous terroristes ont été chassés vers le nord, comme le Conseil le sait. Ils sont maintenant en route pour l'Arabie saoudite et, de là, ils se rendront au Yémen. Ils seront recyclés avant d'être utilisés sur d'autres fronts, notamment au Yémen. Non, l'accumulation massive de forces militaires en Méditerranée ne vise pas cette poignée de terroristes. Elle cible l'État syrien et ses alliés. Voilà ce qui devrait faire l'objet de la présente séance.

Ma collègue l'Ambassadrice des États-Unis ne s'est pas scandalisée que son pays ait utilisé 80 millions de litres d'Agent Orange en 1961 au Viet Nam, faisant ainsi 3 millions de morts et de blessés parmi les Vietnamiens. À ce jour, 400 000 enfants naissent chaque année avec des déformations dues à l'utilisation de l'Agent Orange. Elle ne s'est pas scandalisée que les forces de son pays aient tué des milliers de Syriens à Raqqa et des milliers d'Iraqiens à Fallouja et Mossoul en utilisant du phosphore blanc, qui est une arme chimique. Je demande à mon collègue l'Ambassadeur de la Suède : n'était-ce pas là un crime de guerre?

Je voudrais donner lecture d'une observation faite par l'ancien Ministre de la défense du Royaume-Uni, M. Doug Henderson. Il a mentionné le fait que son pays et les États-Unis avaient utilisé du phosphore blanc en Iraq. Que mon amie l'Ambassadrice britannique veuille bien écouter ce que je vais dire. M. Henderson a déclaré qu'il était incroyable que le Royaume-Uni occupe un pays - à savoir l'Iraq - pour y rechercher des armes chimiques et que, dans le même temps, il utilise des armes chimiques contre ce même pays.

George Orwell, l'auteur occidental dont l'œuvre littéraire et les positions morales suscitent le respect, a dit : « À une époque de supercherie universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire. » La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que trois membres permanents du Conseil de sécurité entraînent une nouvelle fois le monde entier vers l'abîme de la guerre et de l'agression. Ils cherchent à faire obstruction à l'activité du Conseil visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, principe fondamental convenu et entériné par nos pères fondateurs lorsqu'ils ont adopté la Charte des Nations Unies à San Francisco le 26 juin 1945. Bien que mon collègue, l'Ambassadeur de la Bolivie, en ait déjà donné lecture, je voudrais une fois de plus rappeler au Conseil le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que ces trois États ont un héritage fondé sur des inexactitudes et des thèses fabriquées de toutes pièces pour déclencher des guerres, occuper des États, contrôler leurs ressources et transformer leurs systèmes de gouvernance. La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que le monde entier et le Conseil ont été témoins de l'invasion, de l'occupation et de la destruction de l'Iraq, sur la base d'un mensonge des États-Unis dans cette même salle il y a 14 ans. Ils ont été témoins de la manière dont la France a exploité le Conseil pour détruire la Libye au prétexte de protéger les civils, tout en détruisant l'avenir d'un peuple, pour la simple raison que son président de l'époque, M. Sarkozy, voulait dissimuler la corruption de ses pratiques financières. L'affaire est en cours, et les membres la connaissent bien. Toutefois, certains pays se laissent encore prendre à ces mensonges diffusés par ces mêmes États pour attaquer mon pays, la Syrie.

Si seulement nous étions toujours à l'époque révolue où la France suivait les politiques de Charles de Gaulle au Conseil, et où elle dénonçait l'agression des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq. Nous regrettons cette époque. La France ne suit plus les politiques de Charles de Gaulle et compte aujourd'hui au nombre des pays qui lancent des attaques contre d'autres pays.

La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que la communauté internationale n'a pas cherché à freiner ceux qui se livrent à des agissements irresponsables et qui ébranlent les relations internationales en leur faisant subir catastrophe après catastrophe depuis la création de l'ONU. Notre plus grande crainte est que, si la communauté internationale ne réussit pas à s'unir pour mettre un terme aux abus de ces irresponsables, alors l'ONU succombera dans des circonstances très proches de celles qui ont conduit à la mort de la Société des Nations.

La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que, après que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et leurs acolytes dans notre région se furent révélés incapables d'atteindre leurs objectifs en Syrie en fournissant toutes sortes de soutien aux groupes terroristes armés, nous lisons sur Twitter aujourd'hui leurs messages, où ils vantent l'innovation, l'intelligence et l'esthétique de leurs roquettes et où ils défient la légitimité internationale depuis la salle du Conseil. Ils envoient des avions et des flottes de guerre pour réaliser ce que les terroristes n'ont pas réussi à réaliser au cours des sept dernières années.

La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que, dans la Ghouta orientale, le Gouvernement syrien a libéré des centaines de milliers de civils des agissements des groupes terroristes armés qui les utilisaient comme boucliers humains, qui les gardaient en otages depuis des années et qui empêchaient que leur parvienne une quelconque aide médicale ou alimentaire. Les groupes terroristes se sont servis des écoles, des foyers et des hôpitaux de ces civils comme de bases militaires d'où ils ont lancé leurs attaques contre 8 millions de civils à Damas.

La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que certains irresponsables poussent les relations internationales vers l'abîme en se fondant sur l'imposture d'une vidéo préparée par les Casques blancs terroristes, conformément aux instructions que leur avaient transmises les services de renseignements occidentaux.

La vérité qui doit être dite aujourd'hui, c'est que la prétendue coalition internationale a utilisé ses avions de guerre au service de Daech pour empêcher l'Armée arabe syrienne et ses alliés de remporter la victoire contre cette organisation terroriste. Cette coalition internationale a fait des Casques blancs son unité médiatique, pour inventer et dénaturer des incidents, dans le but d'en faire bénéficier l'organisation terroriste Al-Qaïda.

Le Gouvernement de mon pays a pris l'initiative d'inviter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à déployer sa mission d'établissement des faits en Syrie, sur le site présumé de l'incident de Douma. Le Gouvernement de mon pays a fourni toute l'assistance nécessaire pour que l'équipe puisse travailler de manière transparente et exacte. L'équipe est censée commencer son travail dans quelques heures. C'est confiants et forts de notre expérience diplomatique que nous avons envoyé cette invitation, et non parce que nous sommes faibles, ou parce que nous avons peur et cédon aux intimidations ou aux menaces.

La République arabe syrienne condamne dans les termes les plus fermes le recours par les Gouvernements de ces trois États à la menace d'emploi de la force, en violation flagrante de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que l'objectif premier de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix.

À l'exception des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, nous comprenons tous que le Conseil de sécurité est l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il doit s'opposer aux tentatives d'imposer la loi de la jungle et la loi du plus fort. Toutefois, certains États Membres pensent que l'ONU n'est qu'une entreprise privée qui travaille sur la base des intérêts financiers, des règles du marché et du principe de l'offre et de la demande pour déterminer le sort des peuples et des États, et l'utilisent comme une plateforme pour se donner piètrement en spectacle ou raconter des mensonges. Telle est la vérité qui déçoit les espoirs et les aspirations des peuples du monde.

Je ne réinvente pas la roue. L'histoire de nos relations avec ces États est marquée par l'agonie, la douleur et l'amertume, en raison de leurs politiques d'agression bien connues. Il est une autre vérité plus importante et plus choquante encore qui doit être dite aujourd'hui, à savoir que le silence de la majorité face à ces politiques d'agression ne signifie pas qu'elle est en collusion avec

ces États, mais qu'elle a peur de leur arrogance et de leur chantage politique, des pressions économiques qu'ils exercent et de leurs antécédents en matière d'agression. Ces États sont impassibles lorsque qu'ils s'en prennent à quiconque dit la vérité.

Pour terminer, je tiens à dire que si ces trois États – les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France – pensent qu'ils peuvent nous attaquer et porter atteinte à notre souveraineté, et se décident à le faire, nous n'aurions d'autre choix que d'appliquer l'Article 51 de la Charte, qui nous confère le droit naturel de légitime défense. Ce n'est pas une menace semblable à la leur; c'est une promesse. C'est une promesse. Nous ne laisserons personne attaquer notre souveraineté.

Pourquoi dis-je que c'est une promesse? Je le dis parce qu'une pensée communément attribuée au grand dirigeant des États-Unis, George Washington, qui a vécu il y a plus de 200 ans, me vient à l'esprit, à savoir que le son qui est plus fort que celui des canons est le son de la vérité qui émane du cœur d'une nation unie qui veut vivre libre. En Syrie, nous avons nous aussi des dirigeants et des personnages éminents aussi remarquables que George Washington. Pour la Syrie, ils font la même chose que ce qu'il a fait : protéger l'unité et la souveraineté de leur pays.

La séance est levée à 12 h 25.